

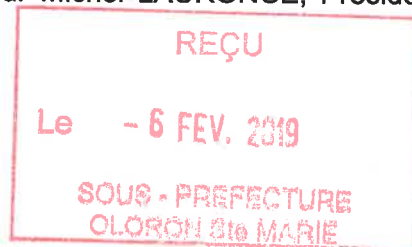
SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 30 JANVIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le trente janvier à dix huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur André LABARTHE, Président de séance, Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO étant empêché.

Date de la convocation : Mercredi 23 Janvier 2019
Secrétaire de séance : Madame Michelle GAUCHER

Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19



Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. FRANÇAIS Hubert, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. ABADIE Jean-Paul, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. OLYMPIE Jean-Yves

Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel	suppléant de	M. CASTILLON Henri
M. LOUSTAU Didier	suppléant de	M. CONGUES Christophe
M. GARAT Bernard	suppléant de	Mme MIRANDE Martine
M. LAGOUARDAT Michel	suppléant de	M. LASSERRE BISCONTE Albert

Pouvoirs :

Excusés/absents :

M. BALDAN Patrick, M. BOURGUET Jacques, M. LARCO Jean-Claude, M. PUHARRE Michel, M. SUSBIELLES Philippe, M. BERNOS André, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. CAPDEVILLE Jean-Pierre, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°3-30.01.19 – Prorogation de l'avance de la CCHB

Monsieur Michel CONTOU-CARRERE présente le rapport n°3.

Il est rappelé que par délibération en date du 28 Novembre 2012, la CC du Piémont Oloronais avait accordé au SMGOAO une avance exceptionnelle de 20 000,00 €.

La CCHB, par délibération en date du 12 Avril 2018 a décidé de proroger cette avance jusqu'au 31 décembre 2018.

Cependant, les difficultés liées au décalage dans le versement des subventions pour couvrir l'ensemble des dépenses du SMGOAO sur l'année 2018 ne nous ont pas permis d'honorer le remboursement prévu à la date du 31 Décembre 2018.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Aussi, le SMGOAO sollicite une nouvelle prorogation de cette avance jusqu'au 31 décembre 2019. Une nouvelle convention devra être signée entre les collectivités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 18 voix pour et 1 abstention (Mme LASSALLE Marie-France)

- **ACCEPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document intervenant à cet effet

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 30 Janvier 2019



Pour Le Président empêché,
Le 1^{er} Vice Président
André LABARTHE

